Décision 22-D-18 du 14 octobre 2022

relative à une demande de mesures conservatoires présentée par le barreau de Provence et de la Méditerranée – Eutopia

Posted on: 14 octobre 2022 | Secteur(s) :

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Barreau de Provence et de la Méditerranée – Eutopia
Dispositif(s)	Irrecevabilité de la saisine au fond Rejet des mesures conservatoires
Entreprise(s) concernée(s)	Barreau de Provence et de la Méditerranée – Eutopia

Lire

le texte intégral

248.08 Ko